30 OCTOBRE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISIONS FINALES

BOD/AV/2025/10-01 – Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur de l'Afghanistan :

Le Conseil d'administration :

1. Conformément au modèle opérationnel 2025 et au Cadre opérationnel pour un appui efficace dans les situations de fragilité et de conflit, reconnaît le plan de soutien au secteur de l'éducation en Afghanistan figurant à l'annexe 2 du document BOD/AV/2025/10 DOC 01, soutenu par le groupe local des partenaires de l'éducation, comme base du programme proposé ;
2. Convient, à titre exceptionnel et compte tenu de l'environnement opérationnel particulièrement complexe en Afghanistan, de déroger aux exigences du modèle de financement pour l'allocation de financement.
3. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat des financements pour la transformation du système figurant aux annexes 5 et 6 du document BOD/AV/2025/10 DOC 01, et de la requête pour le programme de financement figurant aux annexes 7 et 8 ;
4. Note que l'engagement des fonds au-delà de la première année sera subordonné à l'inclusion, dans un rapport annuel de mise en œuvre qui sera examiné avec les partenaires de développement, de sections spécifiques consacrées au respect des sanctions internationales, au risque lié à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH) et aux griefs, ainsi qu'à l'impact éventuel sur le programme de l'évolution de l'environnement de risque, notamment en ce qui concerne les changements apportés aux programmes d'études qui touchent également l'éducation non formelle. Le rapport de mise en œuvre doit être approuvé par les membres du Groupe de travail technique du secteur de l'éducation (ED-STWG) et soumis au Secrétariat du GPE avant que les fonds ne soient versés.
5. Approuve une allocation de financement à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE au titre de la transformation du système, à l'appui du programme pour l'Afghanistan, comme énoncé dans la requête soumise et tel que résumé au tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ; et
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre de financements versés par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont libellés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système[1]	50 050 000
b.	Allocation demandée	50 050 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**50 050 000**
d.	Financement basé sur les résultats	s.o.
e.	Agent partenaire	Aga Khan Foundation USA : 25 025 000 Save the Children UK : 25 025 000
f.	Commission de l'agent partenaire - Montant- %	AKF USA : 1 751 750 $ – 7 % SC UK : 1 751 750 – 7 %
g.	Durée	AKF USA : 2 ans et 5 mois SC UK : 2 ans et 9 mois
h.	Date de démarrage prévue	AKF USA : 01/11/2025 SC UK : 01/11/2025
i.	Date de clôture	AKF USA : 31/03/2028 SC UK : 31/07/2028
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

BOD/AV/2025/10-02 – <u>Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Myanmar :</u>

Le Conseil d'administration :

1. Conformément au modèle opérationnel 2025 et au Cadre opérationnel pour un appui efficace dans les situations de fragilité et de conflit, reconnaît le cadre d'intervention conjoint du Myanmar 2022-2025 figurant à l'annexe 2 du document BOD/AV/2025/10 DOC 02, soutenu par le groupe local des partenaires de l'éducation, comme base du programme proposé ;
2. Convient, à titre exceptionnel et compte tenu de l'environnement opérationnel particulièrement complexe au Myanmar, de déroger aux exigences du modèle de financement.

[1] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil en juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation initiale s'élevait à 102 020 000 USD.

3. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/AV/2025/10 DOC 02, ainsi que de la requête liée au programme de financement figurant à l'annexe 7 ;
4. Approuve une allocation de financement à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE au titre de la transformation du système, à l'appui du programme de financement pour la transformation du système du GPE, comme énoncé dans la requête soumise et tel que résumé au tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ; et
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre de financements versés par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont libellés en USD		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système[2]	18 110 000
b.	Allocation demandée	18 110 000
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	18 110 000
d.	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	Save the Children UK : 5 471 299 UNICEF : 5 471 299 Banque mondiale : 1 696 103[3] Programme alimentaire mondial : 2 523 485 UNESCO : 2 947 814
f.	Commission de l'agent partenaire – Montant (%)	Save the Children UK : 382 990,93 (7 %) UNICEF : 382 990,93 (7 %) Banque mondiale : 29 681,80 (1,75 %) Programme alimentaire mondial : 164,026.53 (6,5 %) UNESCO : 206 346,98 (7 %)
g.	Durée	2 ans
h.	Date de démarrage prévue	1 novembre 2025
i.	Date de clôture	31 octobre 2027
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

[2] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil en juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation initiale s'élevait à 29,8 millions d'USD.

[3] Ce montant inclut 306 103 USD pour les coûts de soutien à la mise en œuvre encourus par l'agent partenaire.

BOD/AV/2025/10-03 – Allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Soudan :

Le Conseil d'administration :

1. Conformément au modèle opérationnel 2025 et au Cadre opérationnel pour un appui efficace dans les situations de fragilité et de conflit, reconnaît le plan de transition de l'éducation 2025-2027 figurant à l'annexe 2 du document BOD/AV/2025/10 DOC 03, soutenu par le groupe local des partenaires de l'éducation, comme base du programme proposé.
2. Convient, à titre exceptionnel et compte tenu de la complexité particulière du contexte opérationnel au Soudan, de déroger aux exigences du modèle de financement pour l'octroi de financement.
3. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/AV/2025/10 DOC 03, la requête de financement figurant à l'annexe 5 ;
4. Approuve l'allocation d'un financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme *Building Resilience to Improve Development and Growth in Education in Sudan* (BRIDGES) (Renforcer la résilience pour améliorer le développement et la croissance dans le domaine de l'éducation au Soudan), tel que décrit dans la requête soumise et résumé dans le tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ; et
 b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement de fonds fiduciaires au titre de financements versés par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont libellés en USD		
a.	Allocations du financement pour la transformation du système	38 250 000
b.	Allocation demandée	38 250 000 (Save the Children Norvège : 20 750 000, UNICEF : 17 500 000)
c.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	38 250 000
d.	Financement basé sur les résultats	Non
e.	Agent partenaire	*Save the Children* Norvège UNICEF
f.	Commission de l'agent partenaire - % Montant	*Save the Children* Norvège – 7 % – 1 452 500,00 UNICEF -7 % - 1 225 000,00
g.	Durée	3 ans

h.	Date de démarrage prévue	1er janvier 2026
i.	Date de clôture	31 décembre 2028
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE

BOD/AV/2025/10-04 – Déclencheurs de l'allocation complémentaire pour les paramètres stratégiques et allocation d'un financement pour la transformation du système en faveur du Yémen

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation du Groupe consultatif technique indépendant (ITAP) sur les facteurs favorables à la transformation du système, notamment ceux considérés comme hautement prioritaires, telle qu'énoncé à l'annexe 8 du document BOD/AV/2025/10 DOC 04 ;
2. Prend note de l'évaluation du Secrétariat figurant à l'annexe 7 concernant le déclencheur de l'allocation complémentaire énoncé à l'annexe 6, conformément à la décision du Conseil (BOD/AV/2024/07-05).
3. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant à l'annexe 4 du document BOD/AV/2025/10 DOC 04, ainsi que de la requête de financement figurant à l'annexe 5 ;
4. Approuve les déclencheurs de l'allocation complémentaire proposés (actions et objectifs ainsi que les montants associés) pour accéder à 20 % de l'allocation ;
5. Approuve une allocation pour le financement pour la transformation du système, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du programme *Sustaining Education and Learning* (SEAL) (Soutenir l'éducation et l'apprentissage), tel que décrit dans la requête soumise et résumée dans le tableau 1, sous réserve de :
 a. la disponibilité des fonds ;
 b. la décision du Conseil d'administration comme énoncée dans le document BOD/2012/11-04 relatif à l'engagement des fonds fiduciaires au titre de financements versés par tranches annuelles ; et
 c. l'atteinte des déclencheurs de l'allocation complémentaire pour le versement de 4 158 000 d'USD.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD.		
a.	Allocation d'un financement pour la transformation du système[4]	30 790 000

[4] La révision de l'allocation a été approuvée par le Conseil en juin 2025 (BOD/2025/06-02). L'allocation indicative révisée pour le financement pour la transformation du système s'élève à 30,79 millions d'USD, dont 10 millions sont réservés par le

b	Allocation du financement pour la transformation du système subordonnée à la réalisation de certains déclencheurs – 20 % du total du financement pour la transformation du système	6 158 000
c.	Allocation demandée (68 %)	20 790 000
d.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**[5]	20 790 000
e.	Allocation demandée pour le financement pour la transformation du système subordonnée à la réalisation de certains déclencheurs – 20%	4 158 000
f.	Financement basé sur les résultats	Non
g.	Agent partenaire	Banque mondiale
h.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	1,75 % - 363 825
i.	Durée	3 ans
j.	Date de démarrage prévue	30 janvier 2026
k.	Date de clôture	31 janvier 2029
l..	Provenance des fonds	Fonds du GPE
	Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions pour l'accès à des allocations complémentaires • Volume, équité et efficience des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation : o Déclencheur 1 (zones contrôlées par l'IRG -gouvernement internationalement reconnu-) : paiement régulier des salaires de 61 717 enseignants actifs du secteur public en 2026, avec au moins six mois de salaire complet et un retard maximal de deux mois dans le versement mensuel (70 % de l'allocation complémentaire) o Déclencheur 2 (zones contrôlées par l'IRG) : transition de 560 enseignantes rurales vers la masse salariale publique d'ici décembre 2027 (30 % de l'allocation complémentaire)	

gouvernement yéménite pour un éventuel financement au titre du fonds à effet multiplicateur. Le montant demandé au titre du financement pour la transformation du système s'élève donc à 20,79 millions d'USD, dont 20 % sont liés aux déclencheurs de l'allocation complémentaire.

[5] Ce montant comprend 600 000 d'USD pour les coûts de mise en œuvre encourus par l'agent partenaire.